



Demande de peines et les risques qui impliquent l'acte fait

Par **mel13**, le **30/09/2009** à **13:41**

Bonjour,rnrnJe m'appelle mélanie, je me suis inscrite sur ce form pour vous demandez une réponse à ma question.rnVoilà je me suis fais licencié de mon travail pour cause de vol que j'assume entierement, car je ne pouvais pas payer mes courses j'ai préféré payer mon loyer à la place j'ai reconnu les faits auxprès de mon employeur je suis prête a rembourisé se que je dois,je n'ai pas toucher ma prime de licenciment et on a eu un accord verbal comme quoi il n'y aurait pas de plainte en mon égard, mais malheureusement ils ont porté plainte j'ai été convoquer au commissariat de mon arrondissement pour ma version de l'histoire mais maintenant je dois attendre la réponse mais j'engoisse c'est pour cela que je vous demande quels sont les risques que je peux encourir pour cet acte?rnrnJe vous remercie de bien vouloir me répondre, et de m'aider.rnrnMélanie

Par **citoyenalpha**, le **30/09/2009** à **14:03**

Bonjourrnrnpas grand chose au vu de votre post (rappel à la loi, ordonnance pénale avec peine d'une petite amende)rnrnAttention en cas de récidive les suites données et ses conséquences ne seront pas les mêmes.rnrnRestant à votre disposition.

Par **mel13**, le **30/09/2009** à **15:47**

bonjour,rnrnMerci de m'avoir réponse votre réponse me soulage, mais j'ai une autre question

a vous posez.
En cas de récidive par exemple quels sont la peine la plus faible on va dire et la plus fort?
Merci d'avance de votre réponse.
Mélanie

Par **citoyenalpha**, le **01/10/2009** à **02:56**

Bonjour
En cas de récidive c est prison avec sursis + amende + indemnisation de la partie civile. Bien évidemment il faut que le vol ne soit pas conséquent.
Tout dépend de ce qui a été volé et la méthode employée.
Restant à votre disposition

Par **mel13**, le **01/10/2009** à **11:51**

Bonjour,
Je vous remercie d'avoir répondu à mes questions elles ont été très bénéfique en mon égard merci encore.
Mélanie